

**Tribunal régional
Jura bernois-Seeland
Agence du Jura bernois**

Rue de l'Union 13
2502 Bienne

Téléphone 031 636 42 90
tribunalregional.jurabernois@justice.be.ch
www.justice.be.ch/tribunauxregionaux

Plan des audiences

Bienne, le 24 avril 2026

Plan des audiences du Tribunal régional Jura bernois-Seeland, Section pénale, mai 2026

Date / Heure / Durée / Salle* / N° du cas	Accusé/-es / Objet de la procédure / Remarques	Autorité de jugement / Président/e du Tribunal / Greffier/-ère
--	---	--



<p>04 mai 2026</p> <p>08:30 heures</p> <p>4:00 h</p> <p>Salle 03-09 (3e étage)</p> <p>PEN 23 420 + 421</p>	<p>2 prévenus</p> <p>1 partie plaignant</p> <p>1. lésions corporelles simples, infractions prétendument commises entre le 1er février 2020 et le 28 janvier 2022 à Tavannes</p> <p>+</p> <p>violation du devoir d'assistance ou d'éducation, infractions prétendument commises entre le 1er février 2020 et le 28 janvier 2022 à Tavannes</p> <p>+</p> <p>injures, infractions prétendument commises entre le 7 novembre 2021 et le 25 janvier 2022 à Tavannes</p> <p>+</p> <p>voies de fait, infractions prétendument commises entre le 1er février 2020 et le 28 janvier 2022 à Tavannes</p> <p>2. complicité de violation du devoir d'assistance ou d'éducation, infraction prétendument commise entre le 01.02.2020 et le 28.01.2022 à Tavannes</p> <p>+</p> <p>injures, infractions prétendument commises entre le 07.11.2021 et le 25.01.2022 à Tavannes</p> <p>+</p> <p>voies de fait, infractions prétendument commises entre le 01.02.2020 et le 28.01.2022 à Tavannes</p>	<p>Juge unique débats opposition</p> <p>Présidente : Rüfenacht</p> <p>Greffier / ière : à déterminer</p>
<p>06 mai 2026</p> <p>08:35 heures</p> <p>½ journée</p> <p>Salle 00-18 (rez-de-chaussée)</p> <p>PEN 25 770 + 771</p>	<p>2 prévenus</p> <p>1 partie plaignante</p> <p>1. + 2. voies de fait, infractions prétendument commises le 26.06.2024 à St-Imier</p>	<p>Juge unique débats opposition</p> <p>Président : Aubry</p> <p>Greffier / ière : à déterminer</p>
<p>06 mai 2026</p> <p>13:30 heures</p> <p>1:00 h</p> <p>Salle 03-09 (3e étage)</p> <p>PEN 25 703</p>	<p>1 prévenu</p> <p>injure, infraction prétendument commise entre le 13.08.2024 et le 31.10.2024 à Courtelary</p> <p>+</p> <p>voies de fait, infractions prétendument commises entre le 01.11.2022 et le 31.10.2024 à Courtelary</p>	<p>Juge unique débats opposition</p> <p>Présidente : Rüfenacht</p> <p>Greffière e.r. : Kastrati</p>

<p>12 mai 2026</p> <p>08:35 heures</p> <p>3:00 h</p> <p>Salle 00-18 (rez-de-chaussée)</p> <p>PEN 25 837</p>	<p>1 prévenue</p> <p>infraction à la loi sur la circulation routière (usage abusif de permis et de plaques), infraction prétendument commise le 19.02.2025 à Malleray</p>	<p>Juge unique débats opposition</p> <p>Président : Richard</p> <p>Greffière e.r. : Baumgartner</p>
<p>13 mai 2026</p> <p>08:35 heures</p> <p>matinée complète</p> <p>Rendu du jugement : à ~16:00 heures</p> <p>Salle 00-18 (rez-de-chaussée)</p> <p>PEN 25 476</p>	<p>1 prévenu</p> <p>1 partie plaignante</p> <p>voies de fait, infractions prétendument commises :</p> <p>1. le 04.03.2024 à Moutier</p> <p>2. le 04.03.2024 à Moutier</p> <p>3. le 09.06.2024 à Moutier</p> <p>4..</p> <p>+</p> <p>menace, infraction prétendument commise le 20.06.2024 sur la route Delémont-Moutier</p> <p>+</p> <p>dommages à la propriété, infraction prétendument commise le 17.08.2024 à Moutier</p>	<p>Juge unique débats opposition</p> <p>Président : Richard</p> <p>Greffier e.r. : Grenard</p>
<p>13 mai 2026</p> <p>08:35 heures</p> <p>½ journée</p> <p>Salle 03-11 (3e étage)</p> <p>PEN 25 744</p>	<p>1 prévenue</p> <p>infraction à la loi sur les étrangers et l'intégration (séjour illégal en Suisse), infraction prétendument commise entre le 26.08.2018 et le 25.05.2019 à Tavannes et ailleurs en Suisse</p>	<p>Juge unique débats opposition</p> <p>Président : Aubry</p> <p>Greffière e.r. : Kastrati</p>
<p>21 mai 2026</p> <p>08:35 heures</p> <p>journée complète</p> <p>+</p> <p>Rendu du jugement le : 4 juin 2026 à 10:00 heures</p> <p>Salle 00-18 (rez-de-chaussée)</p> <p>PEN 25 140</p>	<p>1 prévenu</p> <p>1 partie plaignante</p> <p>tentative d'actes d'ordre sexuel avec une enfant, infraction prétendument commise entre le 29.09.2010 et le 29.09.2012 à La Neuveville</p>	<p>Juge unique débats accusation</p> <p>Président : Richard</p> <p>Greffière : Heyer</p>
<p>26 mai 2026</p> <p>08:35 heures</p> <p>1 journée</p> <p>Rendu du jugement : à ~16:00 heures</p> <p>Salle 03-09 (3e étage)</p> <p>PEN 25 91</p>	<p>1 prévenu</p> <p>obtention illicite de prestations d'une assurance sociale ou de l'aide sociale, évent. de peu de gravité, évent. escroquerie, infraction prétendument commise entre le 12.04.2021 et le 05.07.2023 à Tavannes</p>	<p>Juge unique débats accusation (suite des débats)</p> <p>Président : Richard</p> <p>Greffière e.r. : Kastrati</p>

Remarques:

- Toutes les audiences se tiennent, en principe, à la rue de l'Union 13, 2502 Bienne.
- Des modifications de dernière minute dans le plan des audiences sont réservées. Pour toutes questions veuillez prendre contact avec le greffe pénal du tribunal (031 636 42 90).

Prière de respecter les consignes suivantes:

- Les téléphones portables doivent être éteints avant d'entrer dans la salle d'audience.
- Les enregistrements sonores et/ou vidéo ne sont pas autorisés en salle d'audience.
- Il n'est pas permis d'emporter des boissons ou de la nourriture dans la salle d'audience.
- Il est souhaité que les classes d'école et les grands groupes s'annoncent au préalable.
- Les débats publics sont accessibles à tous, les personnes de moins de seize ans devant toutefois avoir l'autorisation de la direction de la procédure pour y assister (art. 69 al. 4 CPP).
- Le tribunal peut restreindre partiellement la publicité de l'audience ou ordonner le huis clos:
 - a) si la sécurité publique et l'ordre public ou les intérêts dignes de protection d'une personne participant à la procédure, notamment ceux de la victime, l'exigent;
 - b) en cas de forte affluence (art. 70 CPP).